



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2020-90005

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **9 mars 2020**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2020-90005**.

Cette demande, déposée par l'entreprise propriétaire du terrain situé au 54, rue Hillside, lot 5 956 743, dans la zone H-2, vise une opération cadastrale créant un lot dérogoire. Le tableau 2 de l'article 5.1 du *Règlement de lotissement 602-18* prescrit qu'à l'intérieur du périmètre urbain, un lot partiellement desservi (aqueduc seulement) doit avoir une largeur avant minimale de 30 mètres. L'élément dérogoire est donc un nouveau lot projeté (portant le numéro 6 355 455) ayant une largeur avant de 27,36 mètres sur la rue Hillside.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 9 mars 2020 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 18^e JOUR DE FÉVRIER 2020

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA